Image not found or type unknown

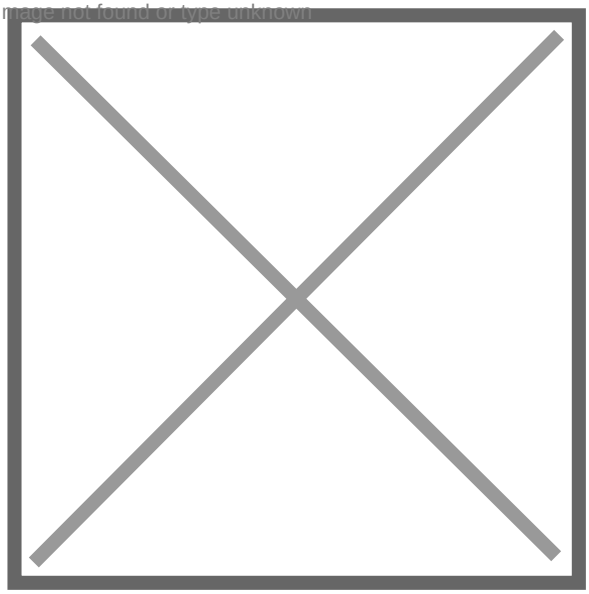

Construction logement social

Par **Joseph**, le **03/08/2011** à **14:34**

Bonjour,

Suite à un dépôt de permis de construire pour 2 logements, je viens de recevoir un refus pour 2 motifs. 1) il n'est pas mentionné qu'au moins 1 des 2 logements est à but social 2) non respect des distances entre bâtiments. J'ai donc rencontré le chargé de l'urbanisme de la mairie pour l'histoire du social qui m'a présenté l'article du PLU:
Dans les secteurs délimités au titre de l'article L 123-2-d du Code de l'Urbanisme et figurant sur
le plan « Servitude de Mixité Sociale » tout programme de logement doit comprendre au moins vingt-cinq pour-cent (25 %) de logements locatifs sociaux..
Un ancien employé de la mairie me dit que le social ça ne concerne pas le particulier. Si ça apparaît sur le PLU je pense que tous le monde est concerné ?
Merci beaucoup pour vos réponses.

Cordialement.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés